

N° 2024-32

**SYNDICAT ENFANCE JEUNESSE INTERCOMMUNAL**

**Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical**  
**Séance du 25 septembre 2024**

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 20  
NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 15  
NOMBRE DE SUFFRAGE EXPRIMES : 17

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 septembre, sur convocation faite le 19 septembre, le Comité Syndical s'est rassemblé en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre DBJAY à la mairie de Saint Agnant.

Présents titulaires (15) : CANAUD Jeannine, CLOCHARD Roland, COGNE Geneviève, COUESNON Elsa, DBJAY Jean-Pierre, DURIEUX Michel, GRIMAUULT Wilfried, LOUVRIER Franck, MAUGAN Claude, MAZEDIER Patrick, MORJON Marie Laure, PERLADE Lydie, PORTRON Didier, PRUGNIERES Anne-Cécile, VINOT Valérie

Pouvoirs (2) : MARTIN Alain à DURIEUX Michel, VILLARD Simon à CANAUD Jeannine

Excusés (2) : GAURIER Sylvain, PACAUD Lionel

Secrétaire de séance : CANAUD Jeannine

---

**Elu rapporteur : Monsieur Dbjay - Président**

**Objet : Don à l'association Electriciens Sans Frontières**

Monsieur le Président expose

Suite à un changement de locaux, ENEDIS La Rochelle a proposé à des collectivités et des associations de récupérer du mobilier gratuitement.

Les accueils de loisirs d'Echillais, Soubise et Saint Agnant ont donc pu récupérer beaucoup de mobiliers (armoires, chaises de bureau, tableau blanc).

A la suite de ce don de mobiliers, ENEDIS nous a informé que nous pouvions faire un don à Electriciens Sans Frontières pour le financement de lampes solaires portables permettant à des enfants du Togo de rentrer chez eux en sécurité le soir et de faire leurs devoirs avec de l'éclairage. Un don de 45€ permet l'achat d'une lampe solaire.

Electriciens sans frontières est une ONG de solidarité internationale, reconnue d'utilité publique qui favorise l'accès à l'électricité des populations les plus démunies. Forte de ses 1 200 bénévoles, son ambition est de développer, en lien avec les acteurs locaux, un accès durable à une énergie efficace, sûre et la plus propre possible, et ainsi garantir éducation, santé, lien social, sécurité, accès à l'eau...

Vu le budget 2024 du Syndicat Enfance Jeunesse Intercommunal,

Considérant la récupération à titre gratuit de nombreux mobiliers au siège d'Enedis la Rochelle à destination des accueils de loisirs du SEJI,

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré le Comité Syndical décide d'

- ACCORDER une subvention de 45€ à l'association Electriciens Sans Frontières pour son projet de financement de lampes solaires portables pour les enfants du Togo ;
- AUTORISER Monsieur le Président à ordonner le versement de cette subvention et à signer tout document relatif à la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité

Pour extrait conforme,  
Certifié exécutoire,  
Le Président



Enregistré en Sous-Préfecture le :  
Sous le n°017-200049625-20240925-2024\_32DE  
Affiché le : 16 OCT. 2024  
Certifié exécutoire le : 16 OCT. 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception